

Note d'information – 18 mars 2020

Objet : Délivrance, port du masque et documents de référence

Nous vous informons que la dispensation des masques, FFP2 (en priorité pour les infirmiers et médecins) ou chirurgicaux, en fonction de la répartition prévue par la DGS entre les professionnels de santé, ne vous sera autorisée que dans les pharmacies de votre secteur d'exercice, réapprovisionnées prochainement. Pour les retirer et après consultation de votre pharmacie, vous devrez vous munir de votre carte CPS ainsi que d'une feuille de soins.

Actuellement, au vu du nombre réduit de cas recensés, la Nouvelle-Aquitaine ne se trouve pas en zone de forte propagation du virus. Le port du masque ne doit pas être systématique pour tous les soins et n'est préconisé qu'en cas de suspicion ou de COVID-19 avéré.

Les consignes d'utilisation seront progressivement adaptées pour tenir compte de l'évolution de la situation épidémiologique et des ressources disponibles.

Nous comptons sur votre civisme ainsi que vos responsabilités professionnelle et individuelle face à cette situation inédite. L'application stricte des gestes barrières reste la mesure la plus efficace pour freiner la diffusion du virus (cf schéma).

Mme Isabelle VARLET
Présidente de l'URPS Infirmiers Libéraux
Nouvelle-Aquitaine



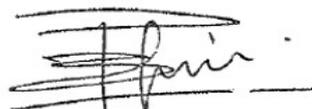
M. Bruno DELHOMME
Président du Conseil Régional de l'Ordre des
Infirmiers Nouvelle-Aquitaine
Trésorier adjoint du Conseil National de l'Ordre
des Infirmiers



M. François MARTIAL
Président de l'URPS Pharmaciens
Nouvelle-Aquitaine



M. Pierre BEGUERIE
Président du Conseil Régional de l'Ordre des
Pharmaciens Nouvelle-Aquitaine
Président Section Pharmaciens d'officine





L'objectif : protéger notre système de santé et ses professionnels pour maintenir la prise en charge des patients et la continuité des soins



Une stratégie qui s'applique au sein des zones où le virus circule activement (liste communiquée et mise à jour par le Ministère)



Une stratégie qui s'adaptera aux besoins, à l'évolution de la situation et aux ressources disponibles.



En ville, je suis médecin ou infirmier :

je dispose de masques (FFP2 si indiqué et disponible) pour poursuivre mon activité.



En ville, je suis pharmacien :

je dispose de masques chirurgicaux pour poursuivre mon activité.



En ville, je suis masseur-kinésithérapeute ou chirurgien-dentiste :

je dispose de masques (FFP2 si indiqué et disponible) pour pouvoir assurer les seuls soins prioritaires.



En ville, je suis sage-femme :

je dispose de masques chirurgicaux pour accompagner les patientes confirmées COVID-19.



J'exerce dans un secteur dédié aux patients COVID-19 en EHPAD ou en structure médico-sociale accueillant des publics fragiles :

je dispose de masques chirurgicaux pour mon activité au sein du secteur dédié.



A l'hôpital, je suis professionnel de santé dans un service d'urgence ou de soins critiques :

je dispose de masques FFP2 pour les actes indiqués, dès lors que je suis amené à prendre en charge des cas possibles ou confirmés.



A l'hôpital, je suis professionnel de santé dans un autre type de service de soins ou en HAD :

je dispose de masques chirurgicaux, dès lors que je suis amené à prendre en charge des cas possibles ou confirmés.



Je suis un professionnel des soins ou d'aide à domicile :

je dispose de masques chirurgicaux pour les visites prioritaires afin de maintenir les personnes à domicile.



Je suis un transporteur sanitaire ou un professionnel de centre de secours :

j'utilise des masques chirurgicaux pour les seuls transports de cas possibles ou confirmés.



Je suis un prestataire de services et distributeur de matériel :

j'utilise des masques chirurgicaux pour pouvoir assurer les interventions prioritaires.

Images de Pixel perfect: www.flaticon.com

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES
INFORMATIONS
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très
régulièrement les mains



Toussez ou éternuez
dans votre coude ou
dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le

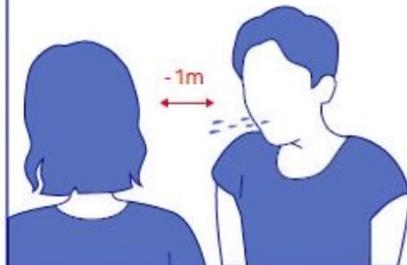


Saluez sans se serrer la main,
évités les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

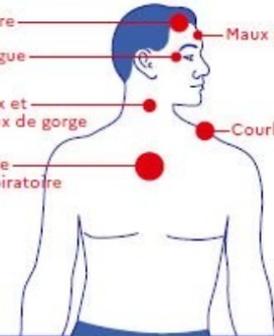
• Par la projection
de gouttelettes

• Face à face pendant
au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?

Fièvre —
Fatigue —
Toux et
maux de gorge —
Gêne
respiratoire —
Maux de tête —
Courbatures



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ Objectif

Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le
territoire français

→ Objectif

Limiter la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif

Limiter les conséquences de la
circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du
retour à la normale

En cas de symptômes de la maladie, contactez votre médecin traitant, ou votre infirmier.
Contactez le 15 uniquement en cas d'urgence.